

## Admission aux cours spécialisés en technique médicale

**La publication des cours spécialisés en technique médicale s'adresse en partie à des destinataires ne possédant pas les connaissances de base nécessaires. Cela est toutefois controversé. CURAVIVA Suisse attire l'attention sur le point suivant : contrairement aux formations réglementées et à l'exercice de la profession dans la pratique, il n'y a pas d'exigences légales pour les offreurs de cours spécialisés. On fait confiance à l'éthique de chaque offreur de cours quant au niveau exigé pour la formation initiale et à la formulation des conditions d'admission. On trouve actuellement des offres douteuses sur le marché, qui ne correspondent pas au profil visé des participants. Pour des raisons liées à la sécurité de l'exploitation, on portera la plus grande attention au choix des personnes à envoyer en formation et des cours de formation eux-mêmes.**

Le contenu des formations de niveau CFC ou équivalent selon l'ancien droit<sup>1</sup> se distinguent fortement des formations au niveau de l'attestation (AFP, santé-social, aide-soignant/e). Ces dernières offrent des bases moins étendues dans les domaines de l'anatomie/physiologie/pathologie/thérapie et ne permettent par conséquent pas à leurs titulaires d'être formés pour les techniques médicales invasives (p.ex. injections sous-cutanées, prises de sang capillaires). Les activités ayant des effets sur le métabolisme telles que les lavements, les soins des plaies, etc. ne correspondent pas non plus au profil et ne sont donc logiquement pas non plus enseignées dans la formation régulière.

### Cours de soins médicaux

Des cours spécialisés de plusieurs jours en technique médicale, appelés « cours de soins médicaux<sup>2</sup> », sont ouverts aux personnes revenant dans la profession, au personnel spécialisé formé selon l'ancien droit et aux ASE AFP orientation personnes âgées.

En revanche, les collaborateurs/trices ASE orientation assistance aux personnes avec handicap peuvent suivre ces cours spécialisés de plusieurs jours en technique médicale que sous certaines conditions<sup>3</sup> : ils doivent travailler depuis au moins deux ans (min. 60%) dans les soins dans un EMS, présenter une recommandation signée par l'employeur (direction du home ou des soins) et combler de manière attestée les lacunes de connaissances dans les domaines de l'anatomie/physiologie/pathologie à l'aide de littérature spécialisée.

Le plan d'études cadre ES pédagogie sociale n'offre pas de compétences dans le domaine des soins et ne permet pas d'acquérir des connaissances dans les techniques médicales. Les connaissances en anatomie/physiologie/pathologie/thérapies se limitent, en fonction des cas, à certains organes et tableaux cliniques. Les collaborateurs/trices en pédagogie sociale ne sont donc logiquement pas admis aux cours spécialisés en technique médicale. Ils peuvent être employés pour la même gamme de tâches de soins que le personnel d'assistance non qualifié.

---

<sup>1</sup> CC/Dipl. CDAS, CC CRS, aide familiale CFC,

<sup>2</sup> Le contenu comprend, en règle générale, des ponctions veineuses, des injections sous-cutanées et intramusculaires, des sondes nasales d'alimentation et sondes PEG, l'entretien des sondes et stomas, la pose de cathéter dans la vessie, le soin des cathéters suprapubiens ainsi que le changement des pansements de plaies aiguës ou chroniques.

<sup>3</sup> Il s'agit d'une convention avec les principaux offreurs de cours spécialisés : H+ et CURAVIVA Suisse.

### Indication des sources concernant le profil de divers titres réglementés

Ce tableau renseigne sur les documents de bases des formations/sources pouvant être consultés en cas de doute sur les tâches médicales que les titulaires des différentes formations peuvent effectuer, du point de vue légal<sup>4</sup>.

<b>ASSC</b>	Ordonnance sur la formation professionnelle initiale d'assistant/e en soins et santé communautaire avec certificat fédéral de capacité CFC)
	Plan de formation Assistant/e en soins et santé communautaire du 13 novembre 2008 (modifications du 30 octobre 2009 et du 1 <sup>er</sup> juillet 2011).
	Moyen d'enseignement Fachfrau/Fachmann Gesundheit, Schulischer Bereich, Careum Verlag, 1 <sup>ère</sup> édition 2007
<b>ASE</b>	Plan de formation relatif à l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale d'assistante socio-éducative/assistant socio-éducatif du 16 juin 2005 N° 94303 avec modifications du 2 décembre 2010
	Ordonnance sur la formation professionnelle initiale d'assistante socio-éducative/assistant socio-éducatif  du 16 juin 2005  <a href="http://savoirsocial.ch/grundbildung-fabe/schulerinnen-und-berufsinteressierte/ausbildung/bivo-fabe.pdf">http://savoirsocial.ch/grundbildung-fabe/schulerinnen-und-berufsinteressierte/ausbildung/bivo-fabe.pdf</a>
	Moyen d'enseignement Fachfrau/Fachmann Betreuung, Allgemeine Berufskunde und Spezifische Berufskunde, Fachrichtung Betagtenbetreuung, Careum Verlag, 2 <sup>ème</sup> édition revue 2011
	Guide méthodique assistant/e socio-éducatif/ve, orientation accompagnement des personnes âgées, 31 janvier 2011  <a href="http://savoirsocial.ch/dokumente/downloads#ModelllehtagangFaBe">http://savoirsocial.ch/dokumente/downloads#ModelllehtagangFaBe</a>
	Autres : <a href="http://savoirsocial.ch/dokumente">http://savoirsocial.ch/dokumente</a>

<sup>4</sup> Face à certains cas concrets, les collaborateurs/trices peuvent (doivent !) déclarer s'ils se sentent peu sûrs dans la réalisation d'une tâche en raison de leur manque d'expérience ou s'ils ont ponctuellement besoin d'aide pour la réalisation correcte et sûre de cette tâche .

<b>Certificat santé-social</b>	Ordonnance de l'OFFT (aujourd'hui SEFRI) sur la formation professionnelle initiale d'aide en soins et accompagnement avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) du 20 décembre 2010.  <a href="http://savoirsocial.ch/grundbildung-assistentin-assistent-gesundheit-und-soziales/schulerinnen-und-berufsinteressierte/ausbildung/120419-bivo-ags-2011-dt.pdf">http://savoirsocial.ch/grundbildung-assistentin-assistent-gesundheit-und-soziales/schulerinnen-und-berufsinteressierte/ausbildung/120419-bivo-ags-2011-dt.pdf</a>
	Aide en soins et accompagnement avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP), registre D plan de formation, du 20 décembre 2010.  <a href="http://savoirsocial.ch/grundbildung-assistentin-assistent-gesundheit-und-soziales/schulerinnen-und-berufsinteressierte/ausbildung/bipla-ags-111216.pdf">http://savoirsocial.ch/grundbildung-assistentin-assistent-gesundheit-und-soziales/schulerinnen-und-berufsinteressierte/ausbildung/bipla-ags-111216.pdf</a>
	Autres : <a href="http://savoirsocial.ch/dokumente">http://savoirsocial.ch/dokumente</a>
<b>CC CRS</b>	Croix-Rouge suisse, Directives à l'usage des écoles d'infirmières-assistantes et d'infirmiers-assistants reconnues par la Croix-Rouge suisse, 1971  <a href="http://redcross.ch/activities/health/hocc/pdf/PKP_Richtlinien_1971_d.pdf">http://redcross.ch/activities/health/hocc/pdf/PKP_Richtlinien_1971_d.pdf</a>
	Croix-Rouge suisse, Matières à enseigner selon les Directives à l'usage des écoles d'infirmières-assistantes et d'infirmiers-assistants reconnues par la Croix-Rouge suisse  <a href="http://redcross.ch/activities/health/hocc/pdf/PKP_Stoffplan_1971_d.pdf">http://redcross.ch/activities/health/hocc/pdf/PKP_Stoffplan_1971_d.pdf</a>
<b>Aide-soignant/e CRS</b>	Compétences / capacités des aides-soignants/tes CRS (AS CRS) Approuvé par la Conférence des directrices et directeurs des associations cantonales de la Croix-Rouge (CDAC) le 30 août 2011